

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE DU 29 MAI 2024

OBJET : 2024-02B TE05

Renouvellement d'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM)

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	2
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 14h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, CLAEYMAN Jean Pierre, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

Etaient en visioconférence : CHANFRAY Corinne, TARDY Lionel.

Etaient excusés : Jean Michel ARNAUD.

Assistés de : MONARD Nicole, Directrice Administrative et Financière ; TAIX Marylin, Directrice du Services Techniques ; DENYS Eric, Responsable service finances ; EMOND Ludovic, Responsable agence centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence nord ; ANDRE Clément, Responsable agence sud ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

OBJET : 2024-02B TE05

Renouvellement d'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM)

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Vu la délibération 2019-07B du 1^{er} avril 2019 approuvant l'adhésion du Syndicat à l'association AVEM,

Vu la délibération 2020-05BU du 3 juin 2020 approuvant le renouvellement de l'adhésion du Syndicat à l'association AVEM,

Vu la délibération 2020-10B du 20 novembre 2020 approuvant le renouvellement d'adhésion du Syndicat à l'AVEM pour l'année 2021,

Vu la délibération 2022-07B du 23 mars 2022 approuvant le renouvellement d'adhésion du Syndicat à l'AVEM pour l'année 2022,

Vu la délibération 2023-02B du 2 février 2023 approuvant l'adhésion du Syndicat à l'AVEM pour une cotisation annuelle de 1 600 €.

Considérant que l'AVEM est désormais assujettie à la TVA et applique par conséquent le taux de TVA sur ses cotisations.

Le Président expose :

L'Adhésion à l'Association de l'AVEM peut apporter de nombreux avantages au syndicat, en lui permettant :

- d'avoir une fiche membre dédiée sur le site internet www.avem.fr (plus de 200 000 visites par mois).
- d'obtenir les actualités de chaque membre avec mention de ses coordonnées en fin d'article et envoi de ses actualités via une newsletter hebdomadaire (plus de 5 000 contacts).
- de bénéficier de Tarifs spéciaux pour des événements électro-mobiles partenaires.
- de le mettre en relation avec les différents adhérents.
- et de favoriser les rencontres adhérentes au travers d'événements thématiques

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Renouvelle** l'adhésion du Syndicat à l'Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM), située 21 Avenue Simone Veil – The CROWN Bât. B – 06200 NICE pour l'année 2024 et les années suivantes,
- **Verse** une cotisation 2024 de 1 600 € HT soit de 1 920 € TTC,
- **Verse** une cotisation annuelle pour les années suivantes en fonction du rappel de cotisation annuelle de l'AVEM,
- **Autorise** le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- **Dit** que les crédits sont prévus au Budget du Syndicat et le seront pour les années à venir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

